

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 944

8 avril 2015

SOMMAIRE

Abacom S.A.	45269	Cosma S.à r.l.	45266
Abaltex Group S.A.	45269	CPG Baustahlarmierung G.m.b.H.	45272
Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée	45268	Crystal Sunset S.A.	45272
ACMF (Lux) S.à r.l.	45267	DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l.	45271
Actions et Services Ingénierie	45266	Electricité Générale Wampach Pierre S.à r.l.	45266
Active Earth Fund	45269	Elefant S.A.	45282
Adveq Europe Luxembourg II S.à r.l.	45268	Goni Sàrl	45273
Aequitas Europe 2 S.à r.l.	45270	Great Shot S.A.	45273
Agro-Farming Services S.A.	45271	Helkin International S.A., SPF	45272
Aibileen SPF, S.A.	45271	HFS Discover Fund SICAV-SIF	45312
Airglow S.A., SPF	45267	HM Invest	45273
Anjuvi Investment S.A.	45267	Horeca FDC	45276
Aprisafe	45267	Horeca FDC S.à r.l.	45276
Arancello S.à r.l.	45270	Iberian Investments II HoldCo S.à r.l.	45288
Aries Ventures Soparfi S.à r.l.	45266	IFS Capital Luxembourg II S.A.	45294
Arlux Investments Sàrl	45267	InnoPlantes S.A.	45274
Assa Abloy Finance S.à r.l.	45266	InnoPlantes S.à r.l.	45274
Ateliers Copus s.à r.l.	45269	Innova Edutainment S.A.	45284
Bonrouge Investments S.à r.l.	45270	KH III Properties 704 S.à r.l.	45295
By Lentz S.A.	45270	Maasvest	45312
Citrus S.A.	45311	MWV Luxembourg S.à r.l.	45307
Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie	45282	uCure Pharma S.à r.l.	45268
Consolidated Equipments S.A.	45272	unité d'habitation	45268

Cosma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 179.900.

Par la présente, Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en sa qualité de domiciliataire, dénonce, avec effet immédiat, le siège social de la société COSMA S. à r.l. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179900.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015034364/10.

(150038143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Electricité Générale Wampach Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 90.305.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015034398/10.

(150038657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Aries Ventures Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 135.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aries Ventures Soparfi S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2015034814/11.

(150039211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Assa Abloy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assa Abloy Finance S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015034816/11.

(150039413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

A.S. Ingénierie S.à r.l., Actions et Services Ingénierie, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 232, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 161.723.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2015034800/12.

(150038996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Arlux Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.049.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2015.
Référence de publication: 2015034856/10.
(150039415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Airglow S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 17.080.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Référence de publication: 2015034846/10.
(150039912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Aprisafe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8038 Strassen, 4, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 162.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Michel ANTOINE
Gérant
Référence de publication: 2015034853/11.
(150039290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

ACMF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 175.732.

Les comptes annuels pour la période du 28 février 2013 (date de constitution) au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 2015.
Référence de publication: 2015034827/11.
(150039353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Anjuvi Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 184.169.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 6 février 2015 que la société FIDUCENTER S.A, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015034850/12.
(150039443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

unité d'habitation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 66.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034797/9.

(150039607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Accenture (Luxembourg), société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 30.020.

Les comptes annuels au 31 août 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015034799/10.

(150039130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

uCure Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.711.

Extrait des décisions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 27 février 2015

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Monsieur Pekka RAUTALA de ses fonctions de gérant de la Société.

De nommer aux fonctions de gérant de la Société, Monsieur Michel KNOPS, né à Uccle (Belgique), le 1^{er} avril 1956, résidant au 158, Rue Auguste Latour, 1440 Braine-Le-Château, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015034798/16.

(150039123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Adveq Europe Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.525.

EXTRAIT

En date du 27 février 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Monsieur Rainer Ender en tant que gérant, pouvoir de signature: signature A et ce avec effet au 17 février 2015;

- De nommer Monsieur Richard Damming, né le 19 avril 1980 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 56, Affolternstrasse, 8050 Zurich, Suisse, en tant que gérant, pouvoir de signature: signature A, et ce avec effet au 17 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015034802/19.

(150039782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Ateliers Copus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 40, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 148.213.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2015034818/10.

(150038896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Abacom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 137.378.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 10 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen, le 27 février 2015.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2015034821/13.

(150039126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Abaltex Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 141.563.

Extrait des décisions prises par l'administrateur unique en date du 9 février 2015

L'administrateur unique confirme que la société ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée au du RCS sous le numéro B60219, n'est plus agent dépositaire, suite à l'annulation des titres au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ABALTEX GROUP S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015034823/15.

(150039145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Active Earth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.859.

EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante:

106, route d'Avion

L-8210 Mamer

Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Mamer, le 24.02.2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015034829/16.

(150039202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Bonrouge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 42.400.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034871/9.

(150039383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Arancello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 4-6, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 162.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015034854/9.

(150039288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

By Lentz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 535, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 95.779.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2015034897/13.

(150039051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 février 2015

1. M. Frank PLETSCHE a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Mark GORHOLT a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 14 janvier 2015.
3. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant A.
4. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA, administrateur de sociétés, née le 27 janvier 1972 à Debica (Pologne), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B, avec effet au 14 janvier 2015, pour une durée indéterminée.
5. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL Management SERVICES SARL, avec un capital de EUR 12.500,-, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B64474 et ayant son siège social au L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérante B, pour une durée indéterminée.
6. M. Olivier COMPE, administrateur de sociétés, né le 16 juillet 1977 à Hayange (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant A, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2015034805/23.

(150039208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Aibileen SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 166.788.

—
Décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 25 février 2015:

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet immédiat, ADT Services SARL ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, No RCS en cours d'immatriculation, son mandat ayant comme échéance la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clôturés en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIBILEEN SPF, S.A.

Signature

Référence de publication: 2015034843/14.

(150039791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Agro-Farming Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.851.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015

- En date du 26 janvier 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65906, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015034842/15.

(150039605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

DIF Infrastructure Capital Holdings (France) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.078.

—
Le siège social de la Société a été transféré du 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 novembre 2014.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 janvier 2015:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- DIF Management Luxembourg S.à r.l. a démissionné de ses fonctions en tant que gérant de la Société avec effet 20 novembre 2014.

- Nomination de Mme. Martha Alexaki, résidant professionnellement à 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, née le 24 novembre 1960 à Athina, Grèce en qualité de gérant avec effet au 20 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de M. Paul King, résidant professionnellement à 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, né le 6 novembre 1981 à Melbourne, Australie en qualité de gérant avec effet au 20 novembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mme. Martha Alexaki, gérant

- M. Paul King, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015034972/25.

(150039200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Crystal Sunset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 154.928.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2015.

Référence de publication: 2015034920/10.

(150039191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

CPG Baustahlarmierung G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 34, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 172.097.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 mars 2015.

Référence de publication: 2015034950/10.

(150039564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Helkin International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.799.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 17 février 2015

- En date du 17 février 2015, la Société a désigné la société SGG S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65906, ayant son siège social au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2015.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015035100/14.

(150039509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.582.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue en date du 16 janvier 2015, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes KSANTEX S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152619) à compter du 31 décembre 2014 à minuit.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société SEBRA INVEST S. à r. l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169294), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015034947/20.

(150039476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Great Shot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 176.014.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société tenue le 12 décembre 2014

Première résolution

Le Conseil décide de nommer la société Omnes & Partners S.A. en sa qualité d'expert-comptable, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.142 en tant qu'agent dépositaire, dans le cadre de la loi du 28 juillet 2014.

Référence de publication: 2015035068/12.

(150038696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

HM Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 191.366.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 février 2015

L'assemblée a décidé d'accepter avec effet immédiat la démission de Madame Jessica HERMANSSON LANGELS de ses fonctions d'administrateur de type A.

L'assemblée a également décidé d'élire avec effet immédiat, Monsieur Håkan HERMANSSON, né le 9 mars 1943 à Falu Kristine (Suède) et résidant au 34661 Ap. 118A, Danata Al Rola, Al Rola Street, Bur-Duba, Dubai, Emirats Arabes Unis, aux fonctions d'administrateur de type A.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015035106/16.

(150039493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Goni Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 167.331.

Assemblée générale extraordinaire du 26.02.2015

Entre les soussignés

Monsieur Naser KUQI, demeurant à L-2272 Howald, 30, rue Edouard Oster désigné comme partie venderesse
et

Monsieur Shaip ZENELI demeurant à L-2272 Howald, 22, rue Edouard Oster désigné comme partie venderesse
et

Monsieur Safet ADROVIC, demeurant à L-5825 Fentange, 25 rue Victor Feyder désigné comme partie acquéreuse
a été convenu ce qui suit:

Monsieur Naser KUQI, prénommé, cède 17 parts sociales de la société à responsabilité limitée Goni Sàrl à Monsieur Safet ADROVIC, prénommé, qui accepte au prix de 1700,00 (mille sept cent) Euro

Monsieur Shaip ZENELI, prénommé, cède 16 parts sociales de la société à responsabilité limitée Goni Sàrl à Monsieur Safet ADROVIC, prénommé, qui accepte au prix de 1600,00 (mille six cent) Euro

Les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Naser KUQI, précité	33 parts
Monsieur Shaip ZENELI, précité	34 parts
Monsieur Safet ADROVIC, précité	33 parts
Total parts sociales	100 parts

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de parties intéressées.

Naser KUQI / Shaip ZENELI /
Safet ADROVIC.

Référence de publication: 2015035066/26.

(150039420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

**InnoPlantes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. InnoPlantes S.A.).**

Siège social: L-5432 Kapenacker, 1, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 175.121.

L'an deux mille quinze, le douze février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «InnoPlantes S.A.» (la "Société"). établie et ayant son siège social à L-5432 Kapenacker, 1, rue de la Forêt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 175.121, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 795 du 4 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie SCHMIT, architecte paysagiste, demeurant à L-5432 Kapenacker, 1, rue de la Forêt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Transformation de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination sociale de la Société de en "InnoPlantes S.à r.l..".
3. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de la présente assemblée générale et décharge à leur accorder.
4. Nomination d'un nouveau gérant de la Société et fixation de la durée de son mandat.
5. Constat que le capital social est actuellement libéré à concurrence de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR).
6. Refonte complète des statuts sans toucher néanmoins à l'objet de la société pour les adapter aux décisions à prendre sur les points 1 à 5 de l'ordre du jour et à toutes modifications apportées à la loi sur les sociétés commerciales.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant toutes les actions représentatives du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en "InnoPlantes S.à r.l..".

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

Deuxième résolution

L'assemblée révoque tous les administrateurs et le commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

Est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Sylvie SCHMIT, architecte paysagiste, née le 1^{er} octobre 1950 à Luxembourg, demeurant à L-5432 Kapenacker, 1, rue de la Forêt.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que le capital social est actuellement libéré à concurrence de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), et l'assemblée décide de fixer le nouveau capital social à ce montant sans annulation de parts sociales et fixation de la valeur nominale des trois cent cinquante (350) parts sociales à cent euros (100,- EUR), toutes détenues par Madame Sylvie SCHMIT.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, sans toucher néanmoins à l'objet social, et de les adapter, entre autres, à toutes les modifications apportés à la loi sur les sociétés commerciales.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "InnoPlantes S.à r.l.", régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Wormeldange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes activités relatives au métier d'entrepreneur paysagiste et en particulier tout négoce de plantes et arbustes, études et réalisation de jardins, parcs et autres surfaces vertes, et l'exécution de travaux de gros-oeuvre y liés.

La société a en outre pour objet, en dehors du territoire du Grand-Duché de Luxembourg, tant pour son propre compte que pour compte tiers l'achat, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles.

De plus, la société a pour objet toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières dans le cadre de son objet social.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,-EUR) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la Société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Cristiana VALENT, Sylvie SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 16 février 2015. Relation GAC/2015/1304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015035122/124.

(150039399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

**Horeca FDC S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Horeca FDC).**

Siège social: L-8399 Windhof, 7, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 187.352.

L'an deux mille quinze, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Horeca FDC, une société anonyme ayant son siège social au 23, boulevard du Dr Charles Marx, L-1340 Luxembourg, 8, Place Winston Churchill suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2061 du 5 août 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 187.352 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rachida EL FARHANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alida MUHOVIC, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de la forme légale de la société, d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
2. Changement de la dénomination de la société en «Horeca FDC S.à r.l.»
3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.

4. Transfert de siège social au 7, rue des trois Cantons, L-8399 Windhof.
5. Modification subséquente des statuts.
6. Nomination de gérants et modification du pouvoir de signature.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transformer, à compter de ce jour, la forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, soumise aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette transformation de la forme de la Société, l'assemblée générale a décidé en outre de changer les anciennes actions d'une société anonyme en parts sociales d'une société à responsabilité limitée, de sorte que le capital social de la Société d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) sera dorénavant représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

Toutes les parts sociales sont attribuées à l'Associé Unique: la société anonyme Zaka Horeca, ayant son siège social à 7, rue des trois Cantons, L-8399 Windhof, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 186.619.

Par cette transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 janvier 2015, dont une copie, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Dans le cadre de la transformation de la société anonyme en une société à responsabilité limitée, les droits des tiers à l'égard de la Société ainsi que leurs droits vis-à-vis des actionnaires sont et restent expressément réservés, au voeu de l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en «Horeca FDC S.à r.l.».

Troisième résolution

L'assemblée générale a accepté les démissions de l'administrateur et du commissaire aux comptes et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer à la fonction de gérants pour une durée indéterminée:

Madame Aurélie PARAGE, salariée, née à Virton (B) le 14 février 1983, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Madame Céline DOYEN, salariée, née le 24 juin 1972 à Huy (B), demeurant professionnellement au L-8399 Windhof, 7, rue des Trois Cantons.

Monsieur Olivier REVOL, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1972 à Sainte-Foy-lès-Lyon, France, demeurant au 480, avenue Louise, B-1050 Ixelles, Belgique.

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé en conséquence de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter au niveau statutaire les résolutions qui précèdent, et de les arrêter comme suit tant en version anglaise qu'en version française (en cas de divergence, la version anglaise prévaut):

1. En version anglaise

« **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915,

on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, intellectual property rights of whatever origin and other property, rights and interest in property, including real properties in the Grand Duchy of Luxembourg and/ or elsewhere in the world, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company’s subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company’s best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Horeca FDC S.à.r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in Koerich.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders’ decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound as follows by the sole signature of any Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

2. En version française

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l’administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d’un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d’apport, de souscription, de prise ferme ou d’option d’achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d’échange ou autrement.

La Société peut accorder toute forme d’assistance (incluant mais non limité à l’octroi d’avances, prêts, dépôts d’argent et crédits ainsi que l’octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d’assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l’intérêt social et sans engendrer une obligation d’une autorisation spécifique.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d’offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l’émission d’obligations et d’autres titres représentatifs d’emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: “Horeca FDC S.à r.l.”

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège social peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000.-EUR) représenté par trente et un mille (31.000) parts sociales d’une valeur nominale de un euro (1.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d’achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l’article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement au montant de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, l'assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, El Farhane, Muhovic, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5035. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015035092/320.

(150039779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Elefant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.550.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 17 février 2015:

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 17 février 2015.

Pour ELEFANT S.A.

Signature

Référence de publication: 2015034405/13.

(150038193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

COFI, Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 9.539.

L'an deux mille quinze,

le treize février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

au siège social, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société «COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE» et sous forme abrégée «COFI», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, la «Société».

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 9 539 et fut constituée suivant acte notarié dressé en date du 14 avril 1971, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 117 du 20 août 1971.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant acte notarié reçu le 10 mai 2011, lequel acte de modifications des statuts fut régulièrement publié au Mémorial, le 19 juillet 2011, sous le numéro 1606 et page 77085.

La séance est déclarée ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Americo BORTUZZO, administrateur, demeurant à Luxembourg, (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Jean BODONI, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Jean Noël LEQUEUE, administrateur, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Sarah BRAVETTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, en conformité avec l'article 23 des statuts de la Société, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I) Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision que toutes les vingt millions (20'000'000) d'actions intégralement libérées, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la société, émises sous forme d'actions au porteur seront désormais des actions nominatives.

2.- Décision de modifier à cet effet l'article six (6) des statuts de la Société ayant dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

3.- Décision de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la société pour convertir les actions émises au porteur en actions nominatives et d'inscrire au livre des actionnaires nominatifs, à établir à cet effet et dans la même proportion, le nombre d'actions détenues actuellement par chacun des actionnaires existants et de procéder immédiatement après, à l'annulation de toutes les certificats d'actions au porteur.

4.- Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III) Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent (50%) du capital émis de la Société pour les points à l'ordre du jour et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers (2/3) des votes exprimés à l'Assemblée.

IV) Que la présente Assemblée a été convoquée par des avis de convocations, contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, le 28 janvier 2015, sous le numéro 215 et page 10276 et en date du 05 février 2015, sous le numéro 299 et page 14310;

- au journal «Luxemburger Wort», du 28 janvier 2015 et du 05 février 2015.

Les justificatifs de ces publications sont déposés auprès du bureau de l'Assemblée pour inspection.

V) Qu'il appert de la liste de présence que sur les vingt millions (20'000'000) d'actions émises de la Société et représentant l'intégralité du capital social émis de cette dernière, fixé à CENT SOIXANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (163'300'000.- EUR) dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante-cinq (10'368'855) actions sont dûment présentes ou représentées à la présente Assemblée.

VI) Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE que toutes les vingt millions (20'000'000) d'actions intégralement libérées, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la société fixé à un montant de CENT SOIXANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (163'300'000.- EUR), émises sous forme d'actions au porteur seront désormais des actions nominatives.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, afin de refléter la décision des actionnaires prise ci-avant, de modifier l'article six (6) des statuts de la Société.

L'Assemblée DECIDE toutefois d'apporter une modification supplémentaire à l'article six (6) tel qu'il était prévu dans l'ordre du jour pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 6. «Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. A la demande expresse des actionnaires formulée par le biais d'un écrit qui devra être adressé

au Conseil d'Administration de la Société, des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.»

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE encore de conférer tous pouvoirs nécessaires au conseil d'administration de la Société pour convertir les actions émises au porteur en actions nominatives et d'inscrire au livre des actionnaires nominatifs, à établir à cet effet et dans la même proportion, le nombre d'actions détenues actuellement par chacun des actionnaires existants et de procéder immédiatement après, à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, et aucune autre personne ne demandant la parole le Président lève la séance à 10.20 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. BORTUZZO, J. BODONI, N. LEQUEUE, S. BRAVETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 février 2015. Relation: EAC/2015/4395. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015034358/101.

(150038437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Innova Edutainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 187.466.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Innova Edutainment S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 187466, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on May 21, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2053 of August 5, 2014,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mrs. Catia CAMPOS, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

The Chairman appoints Mrs. Irina FERREIRA, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Daria FILIPPOVA-GLEBOVA, employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight thousand one hundred Euros (8,100.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand four hundred Euros (32,400.- EUR) up to forty thousand five hundred Euros (40,500.- EUR), by the creation and issuance of thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value of twenty-seven Cents (0.27 EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and payment of the thirty thousand (30,000) new shares by:

- the company "Innova Inc. S.A.", up to fifteen thousand and one (15,001) shares, to be fully paid-up by payment in cash; and

- Mr. Rodion VYAZALOV, up to fourteen thousand nine hundred ninety-nine (14,999) shares, to be fully paid-up by payment in cash together with a share premium of five million four hundred ninety-one thousand US Dollars (5,491,000.- USD);

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association;

4. Amendment to the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording in the shareholders' register of newly issued shares; and

5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand one hundred Euros (8,100.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand four hundred Euros (32,400.- EUR) up to forty thousand five hundred Euros (40,500.- EUR), by the creation and issuance of thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value of twenty-seven Cents (0.27 EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Meeting acknowledges that, with the agreement of all the shareholders, the thirty thousand (30,000) new shares have been subscribed by:

- the public limited company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "Innova Inc. S.A.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 156256, up to fifteen thousand and one (15,001) shares, fully paid-up by payment in cash, and

- Mr. Rodion VYAZALOV, company director, residing in RU-191119 Saint Petersburg, Pravda Street 22, Apt. 134 (Russia), up to fourteen thousand nine hundred and ninety (14,999) shares, fully paid-up by payment in cash together with a share premium of five million four hundred ninety-one thousand US Dollars (5,491,000.-USD) (equivalent to 4,826,020.- EUR on date of issue of the bank's blocking certificate, i.e.: February 18, 2015),

so that the aforementioned amounts are from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by bank certificates, who states it expressly.

Second resolution

The Meeting resolves to accept said subscriptions and payments and to allot the thirty thousand (30,000) shares to each of the subscribers as mentioned before.

Third resolution

As a result of the above adopted resolutions, the Meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to give it the following wording:

"The subscribed share capital of the company is fixed at forty thousand five hundred Euros (40,500.- EUR), represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares with a nominal value of twenty-seven Cents (0.27 EUR) each."

Fourth Resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register in order to reflect the above changes with power and to authorise and empower any director of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the recording in the shareholders' register of the newly issued shares.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at three thousand five hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "Innova Edutainment S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 187466, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2053 du 5 août 2014,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont été plus modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Madame Catia CAMPOS, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Le Président désigne Madame Irina FERREIRA, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, comme secrétaire.

L'Assemblée élit Madame Daria FILIPPOVA-GLEBOVA, employée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit mille cent Euros (8.100,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille quatre cents Euros (32.400,- EUR) à quarante mille cinq cents Euros (40.500,- EUR), par la création et l'émission de trente mille (30.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de vingt-sept Cents (0,27 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

2. Souscription libération des trente mille (30.000) actions nouvelles par:

- la société "Innova Inc. S.A.", à concurrence de quinze mille et une (15.001) actions, à libérer entièrement par paiement en numéraire; et

- Monsieur Rodion VYAZALOV, à concurrence de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.999) actions, à libérer entièrement par paiement en numéraire ensemble avec une prime d'émission de cinq millions quatre cent quatre-vingt-onze mille dollars US (5.491.000,- USD);

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts;

4. Modification du registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises; et

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille cent Euros (8.100,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille quatre cents Euros (32.400,- EUR) à quarante mille cinq cents Euros (40.500,- EUR), par la création et l'émission de trente mille (30.000) actions nouvelles avec une valeur nominale de vingt-sept Cents (0,27 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'Assemblée reconnaît, qu'avec l'agrément de tous les actionnaires, les trente mille (30.000) actions nouvelles ont été souscrites par:

- la société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Innova Inc S.A.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 156256, à concurrence de quinze mille et une (15.001) actions, libérées entièrement par paiement en numéraire, et

- Monsieur Rodion VYAZALOV, administrateur de société, demeurant à RU-191119 Saint-Pétersbourg, Pravda Street 22, Apt. 134 (Russie), à concurrence de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (14.999) actions, libérées entièrement par paiement en numéraire ensemble avec une prime d'émission de cinq millions quatre cent quatre-vingt-onze mille dollars US (5.491.000,- USD) (équivalent à 4.826.020,- EUR à la date d'émission du certificat de blocage de la banque, i.e.: 18 février 2015),

de sorte à ce que les montant pré-mentionnés se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par des attestations bancaires, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdites libérations et d'attribuer les trente mille (30.000) actions à chacun des souscripteurs comme mentionnés ci-dessus.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante mille cinq cents Euros (40.500,- EUR), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions avec une valeur nominale de vingt-sept Cents (0,27 EUR) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et d'accorder pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des actionnaires des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CAMPOS, I. FERREIRA, D. FILIPPOVA-GLEBOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 24 février 2015. 2LAC/2015/3947. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015035120/192.

(150039012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Iberian Investments II HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 194.931.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twentieth day of February.

Before, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CORESTATE CAPITAL AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Switzerland), registered with the trade register of Kanton Zug under number CHE-113.002.233,

here represented by Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Zug on February 19th, 2015.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Iberian Investments II HoldCo S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro), represented by 75,000 (seventy-five thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) per share.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves or funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in the case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any managers attending the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An approved independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

CORESTATE CAPITAL AG	75,000 (seventy-five thousand) shares
Total:	75,000 (seventy-five thousand) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 75,000.- (seventy-five thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 1 (one). The sole shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Matthias Sprenger, born on 21 February 1954 in Mülheim an der Ruhr (Germany), with professional address at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey; and

2. the registered office is established at L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof, the undersigned notary, has signed on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zwanzigsten Tag des Monats Februar.

Vor Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

CORESTATE CAPITAL AG, eine Gesellschaft Schweizer Rechts mit Gesellschaftssitz in Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Schweiz), eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CHE-113.002.233,

vertreten durch Herr Marc FRANTZ, Anwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Zug, am 19. Februar 2015.

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht die Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung "Iberian Investments II HoldCo S.à r.l." (die Gesellschaft).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist, Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in welcher Form auch immer und alle anderen Arten von Investitionen vorzunehmen im Wege des Erwerbs oder der Veräußerung von Wertpapieren durch Kauf oder Verkauf, Tausch oder durch Zeichnung oder in jeder anderen Art und Weise, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft darf außerdem auf eigene Rechnung in Luxemburg und im Ausland Immobilien erwerben und veräußern, und sie darf alle Aktivitäten, die im Zusammenhang mit Immobiliengeschäften stehen, ausführen, unter anderem direkte oder indirekte Beteiligungen an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb und die Veräußerung, aber auch die Verwaltung, Vermietung von Immobilien und die Durchführung von Bauprojekten ist.

Die Gesellschaft darf Kredite an Gesellschaften vergeben, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, sowie an Gesellschaften, die derselben Unternehmensgruppe angehören, oder diese Gesellschaften in einer anderen Art und Weise unterstützen.

Die Gesellschaft darf alle Aktivitäten kommerzieller, industrieller und finanzieller Natur ausführen, die direkt oder indirekt in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder den Gesellschaftszweck fördern.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 75.000 (fünfundsiebzigtausend Euro), eingeteilt in 75.000 (fünfundsiebzigtausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 1,- (ein Euro) pro Anteil.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit gemäß Artikel 15 dieser Satzung durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung geändert werden.

Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Anteile eines Alleingeschafters sind frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern kann die Übertragung von Anteilen auf Dritte im Wege eines Rechtsgeschäfts unter Lebenden nur mit Genehmigung durch die Gesellschafterversammlung erfolgen, wobei für eine solche Genehmigung eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern der Gesellschaft bedarf es einer solchen Genehmigung nicht.

Die Übertragung der Anteile an Dritte im Falle des Todes eines Gesellschafters bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln der überlebenden Gesellschafter.

In jedem Fall müssen die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (Gesetz von 1915) eingehalten werden.

Art. 10. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven verfügt.

Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses durch die Gesellschafterversammlung bzw. durch einen entsprechenden Alleingeschafterbeschluss zu den in dem zum Eigenanteilserwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern. Derartige Beschlüsse unterliegen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der erforderlichen Mehrheit den in Artikel 15 der Satzung niedergelegten Voraussetzungen einer Satzungsänderung.

Art. 11. Tod, Aberkennung der bürgerlichen Rechte, Zahlungsunfähigkeit oder Konkurs der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Zahlungsunfähigkeit oder dem Konkurs eines Gesellschafters. Dies gilt auch im Falle eines Alleingeschafters.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Wenn mehrere Geschäftsführer bestellt werden, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt, abberufen und ersetzt, wobei eine Mehrheit nach Stimmen erreicht werden muss, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit den Geschäftsführer, oder wenn mehrere Geschäftsführer bestellt wurden, jeden von ihnen ad nutum (ohne Angabe von Gründen) abberufen und ersetzen.

Der oder die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, sofern die Regelungen dieses Artikels 12 beachtet werden.

Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern, der Geschäftsführerrat, ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugewiesen sind.

Wenn die Gesellschaft nur einen Geschäftsführer hat, wird sie durch die Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet; bei Mehrheit von Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder, im Fall einer Mehrheit von Geschäftsführern, jeder einzelne Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad-hoc-Bevollmächtigte delegieren. Die Gesellschafterversammlung, der Geschäftsführer, oder im Fall von mehreren Geschäftsführern, der jeweilige oder die jeweiligen Geschäftsführer, der (die) seine (ihre) Befugnisse delegiert (delegieren), legt (legen) die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (wenn das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Wenn die Gesellschaft mehrere Geschäftsführer hat, können Beschlüsse nur gefasst werden und kann der Geschäftsführerrat nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Der Geschäftsführerrat darf einen Vorsitzenden auf Zeit für jede Sitzung des Geschäftsführerrates wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde. Der Vorsitzende auf Zeit, sofern einer gewählt worden ist, wird von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gewählt.

Wenn die Gesellschaft mehr als einen Geschäftsführer hat, muss jede Sitzung wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle Geschäftsführer, ob anwesend oder vertreten, in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des

Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich anwesend; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern diese ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten, bestehen die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

Art. 13. Verbindlichkeiten des Geschäftsführers/der Geschäftsführer. Der/Die Geschäftsführer (je nachdem) haftet/en nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

Art. 14. Generalversammlung der Gesellschafter. Eine jährliche Generalversammlung des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

Andere Versammlungen des Alleingeschafters oder bei einer Mehrheit von Gesellschaftern der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

Solange die Gesellschaft nicht mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit. Ein Alleingeschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Änderungen der Satzung der Gesellschaft können, sofern das Gesetz von 1915 nichts anderes zulässt, jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten; die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig beschlossen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Finanzberichte. Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat, aufgestellt.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Die Gesellschafterversammlung entscheidet wie der restliche Jahresreingewinn verwendet wird. Der Geschäftsführer oder, bei einer Mehrheit von Geschäftsführern die Geschäftsführer, kann bzw. können beschließen, Zwischendividenden auszuzahlen.

Art. 19. Auflösung - Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, die Gesellschafter sein können, durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

Art. 20. Aufsicht und Kontrolle. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes von 1915 muss die Gesellschaft einen Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) ernennen, wenn sie mehr als 25 (fünfundzwanzig) Gesellschafter hat. Ein unabhängiger Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises agréé) muss ernannt werden, wenn die Befreiung nach dem Artike 69(2) des abgeänderten Gesetzes vom 19 Dezember 2002 über das Handels- und Gesellschaftsregister, wie abgeändert, keine Anwendung findet.

Art. 21. Verweis auf gesetzliche Bestimmungen. Alle Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt werden, unterliegen dem Gesetz von 1915.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

CORESTATE CAPITAL AG	75.000 (fünfundsiebzigtausend) Anteile
Total:	75.000 (fünfundsiebzigtausend) Anteile

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass die Summe von EUR 75.000,- (fünfundsiebzigtausend Euro) ab sofort der Gesellschaft zur Verfügung steht; ein entsprechender Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar gegenüber erbracht.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-).

Generalversammlung der Gesellschafter nach der Gründung

Im Anschluss an die Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital auf sich vereinigt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. der Geschäftsführerrat hat 1 (ein) Mitglied. Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wird folgende Person für eine unbestimmte Zeit ernannt:

Herr Matthias Sprenger, geboren am 21. Februar 1954 in Mülheim an der Ruhr (D), mit Berufsanschrift in L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey; und

2. der Sitz der Gesellschaft wird unter folgender Anschrift festgesetzt: L-2163 Luxemburg, 35, avenue Monterey.

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung des englischen vom deutschen Text der englische Text maßgebend ist.

Worüber die vorliegende Urkunde zum eingangs genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Als Zeuge wovon wir, der unterzeichnete Notar, unsere Unterschrift und unser Siegel unter dem oben genannten Datum unter diese Urkunde setzen.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden haben der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. FRANTZ, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 24 février 2015. Relation: DAC/2015/3171. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 27. Februar 2015.

Référence de publication: 2015035114/362.

(150039802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

IFS Capital Luxembourg II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.175.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En date du 13 février 2015, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de Madame Ingrid CERNICCHI en tant qu'administrateur et présidente du conseil d'administration, et de renouveler les mandats de Madame Monique JUNCKER, Monsieur Hans DE GRAAF, et de Monsieur Roeland DE GRAAF en tant qu'administrateurs de la société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015 par l'actionnaire unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015035128/16.

(150039070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

KH III Properties 704 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 194.813.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, a limited partnership established under the law of Jersey, having its registered office at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and registered with the Jersey Financial Service Commission under number 1808 represented by its general partner KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III GP LIMITED a limited company established under the law of Jersey, having its registered office at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and registered with the Jersey Financial Service Commission under number 116011 (the Subscriber),

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means “KH III Properties 704 S.à r.l.”;

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company; and

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company.

Section II. - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “KH III Properties 704 S.à r.l.”

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option,

securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg City. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary Shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.2 Contribution to a "capital contribution" account

The Company may receive contributions in own equity unremunerated by shares booked in the "(position 115 Chart of Accounts).

These equity contributions unremunerated by shares confer no voting or dividend rights. They can be granted for a limited or unlimited period. They are returned to the contributor, at the request of the provider depending on the initial duration.

Art. 6. Amendments to the Share capital. The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 7. Profit sharing. The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 16 of these Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board

A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

Any member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.**16.1 Notice of General Meetings**

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half ($\frac{1}{2}$) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 21. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 22. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first financial year begins as per today's date and ends on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, which hereby subscribes to twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash for an aggregate amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) and therefore the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Class A Managers for an unlimited period:

(i) Mr. Nicolas West, born 17 May 1972 in Aylesbury, United Kingdom, with professional address at 105, Wigmore Street, W1U 1QY, London, United Kingdom; et

(ii) Mr. Andrew Pettit, born 07 March 1968 in Cleethorpes, United Kingdom, with professional address at 105, Wigmore Street, W1U 1QY, London, United Kingdom.

2. Are appointed as Class B Managers for an unlimited period

(i) Mrs. Pamela Valasuo, born 26 May 1975 in Borga Iki, Finland, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg; et

(ii) Mrs. Miranda Lansdowne, born 03 October 1974 in Rugby, United Kingdom, with professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

3. The Company shall have its registered office at 2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinq février.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, une société en commandite simple (a limited partnership) constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son adresse au Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey et immatriculée au Jersey Financial Service Commission sous numéro 1808 représenté par son associé commandité (general partner) KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III GP LIMITED une société anonyme, (limited company) constituée en vertu des lois de Jersey, ayant son adresse au at Elizabeth House 9 Caste Street, St Helier, JE2 3RT Jersey and et immatriculée au Jersey Financial Service Commission sous numéro 116011 (le Souscripteur),

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Section I. - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B a la signification qui lui est conférée à l'article 12.1 des Statuts;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "KH III Properties 704 S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;

Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Section II. - Statuts

Art. 1^{er}. **Forme, dénomination et nombre d'Associés.**

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "KH III Properties 704 S.à r.l.".

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. **Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer

par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.2 Apport au compte de "capital contribution"

La société peut recevoir des apports en capitaux propres non rémunérés par des Parts Sociales, lesquels apports seront enregistrés au poste «115 du Plan Comptable».

Ces apports en capitaux propres non rémunérés par des Parts sociales ne confèrent ni droit de vote ni droit aux dividendes. Ils peuvent être concédés pour une durée limitée ou illimitée. Ils sont restitués à l'apporteur, sur demande de l'apporteur en fonction de la durée prévue initialement.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou une Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 16 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique.

L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associés pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation n'est pas prise en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants,

manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, aux assemblées générales des associés. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi de 1915. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de

quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi de 1915, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale

cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Art. 21. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 22. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence en date d'aujourd'hui et se clôture le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante KITTY HAWK CAPITAL PARTNERS III LP, qui par la présente souscrit à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les Parts Sociales ainsi souscrites ont été libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et donc le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve doré et déjà à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés Gérants de Catégorie A pour une durée illimitée:

(i) Monsieur Nicolas West, né le 17 mai 1972, à Aylesbury, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni; et

(ii) Monsieur Andrew Pettit, né le 07 mars 1968, à Cleethorps, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 105 Wigmore Street, W1U 1QY, Londres, Royaume-Uni.

2. Sont nommés Gérants de Catégorie B pour une durée illimitée

(i) Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975, à Borga Ik, Finlande, ayant pour adresse professionnelle 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg; et

(ii) Madame Miranda Lansdowne, née le 03 octobre 1975, à Rugby, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 2a, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg

3. Le siège social de la Société est établi au 2a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 13 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3327. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 février 2015.

Référence de publication: 2015033741/683.

(150037705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2015.

MWV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 413.246,30.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 159.099.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of December, before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of MWV Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.099 and having a share capital of EUR 318,094.50 (the Company).

The Company was incorporated on 1 February 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Calo WERSANDT, notary resident in Luxembourg City, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 729 of 15 April 2011. The Company's articles of association have since been amended several times, most recently on 15 July 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Cosita DELVAUX, a notary resident in Redange-sur-Attert, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2201 of 9 September 2013.

THERE APPEARED:

- MeadWestvac Corporation, a company incorporated and organised under the laws of the state of Delaware, United States having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA, registered with the Delaware Secretary of State under number 3429632 (Shareholder 1);

- MWV International Holdings S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of EUR 15,000.- (Shareholder 2);

Shareholder 1 and Shareholder 2 are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Shareholders are hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address in Esch-sur-Alzette by virtue of proxies given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing parties, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of ninety-five thousand one hundred and fifty-one euros and eighty euro cents (EUR 95,151.80) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of three hundred and eighteen thousand and ninety four euros and fifty euro cents (EUR 318,094.50), represented by three million one hundred and eighty thousand nine hundred and forty five (3,180,945) shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, to four hundred and thirteen thousand two hundred and forty-six euros and thirty euro

cents (EUR 413,246.30) by way of the issuance nine hundred and fifty-one thousand five hundred and eighteen (951,518) new shares in the Company having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each;

2. subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by way of a contribution in kind;

3. amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of HRT Luxembourg, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

The Shareholders resolve as follows:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital with immediate effect by an amount of ninety-five thousand one hundred and fifty-one euros and eighty euro cents (EUR 95,151.80), to raise it from its present amount of three hundred and eighteen thousand and ninety four euros and fifty euro cents (EUR 318,094.50), represented by three million one hundred and eighty thousand nine hundred and forty five (3,180,945) shares, having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, to four hundred and thirteen thousand two hundred and forty-six euros and thirty euro cents (EUR 413,246.30), by the issue of nine hundred and fifty-one thousand five hundred and eighteen (951,518) new shares in the Company having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, and with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

Subscription - Payment

Shareholder 2, represented as stated above, declares that it subscribes to nine hundred and fifty-one thousand five hundred and eighteen (951,518) new shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each and pays them up fully by a contribution in kind of a receivable held by Shareholder 2 in the amount of ten million three hundred and twenty two thousand and seventy euros (EUR 10,322,070.-) (the Receivable).

Allocation

The contribution value of the Receivable, in the amount of of ten million three hundred and twenty two thousand and seventy euros (EUR 10,322,070.-) shall be allocated as follows:

- an amount of ninety-five thousand one hundred and fifty-one euros and eighty euro cents (EUR 95,151.80) to the nominal share capital account of the Company; and
- the remaining amount ten million two hundred and twenty-six thousand nine hundred and eighteen euros twenty euro cents (EUR 10,226,918.20) to the share premium account of the Company

The Shareholders resolve to approve the subscription and allocation described above and to record that, following the share capital increase, the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder 1	205,047 shares
Shareholder 2	<u>3,927,416 shares</u>
Total:	4,132,463 shares

Valuation

The valuation of the Receivable is evidenced by a management certificate issued by the management of Shareholder 2 and acknowledged and approved by the management of the Company and Shareholder 1, stating that:

- “1. Shareholder 2 is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. Shareholder 2 is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
3. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it.
5. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
6. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to of ten million three hundred and twenty two thousand and seventy euros (EUR 10,322,070.-), and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

7. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of Shareholder 2, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which Shareholder 1 is registered; and

8. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Shareholder 2 and upon the contribution of the Receivable by Shareholder 2 to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable.”

Such certificate, after signature ne varietur by the authorized representative of Shareholder 1 and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at four hundred and thirteen thousand two hundred and forty-six euros and thirty euro cents (EUR 413,246.30), represented by four million one hundred and thirty-two thousand four hundred and sixty-three (4,132,463) shares in registered form, with a par value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any manager of the Company and any employee of HRT Luxembourg, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Shareholders that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative(s).

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de décembre, par devant le soussigné, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de MWV Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.099 et disposant d'un capital social de EUR 318.094,50 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Calo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} février 2011, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg ville, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro N ° - 729 en date du 15 avril 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises depuis, et plus récemment le 15 juillet 2013 suivant un acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro N° - 2201 en date du 9 septembre 2013.

ONT COMPARU:

- MeadWestvaco Corporation, une société constituée selon et régie par le droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, USA, immatriculée auprès du secrétaire d'état de l'Etat du Delaware sous le numéro 3429632 (l'Associé 1),

- MWV International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, et disposant d'un capital social s'élevant à EUR 15.000,- (l'Associé 2), L'Associé 1, et l'Associé 2 sont collectivement désignés les Associés et individuellement un Associé.

Les Associés sont ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Chaque procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante concernée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux participants.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingts quinze mille cent cinquante et un euros et quatre-vingts centimes d'euro (EUR 95.151,80) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent dix-huit mille quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes d'euro (EUR 318.094,50), représenté par trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-cinq (3.180.945) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, à quatre cent treize mille deux cent quarante-cinq euros et trente centimes d'euro (EUR 413.246,30), par la voie de l'émission de neuf cent cinquante et un mille cinq cent dix-huit (951.518) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune;

2. souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises comme spécifié au point 1. ci-dessus par voie d'un apport en nature;

3. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les modifications adoptées au point 1. ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de HRT Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. divers.

Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'un montant de quatre-vingts quinze mille cent cinquante et un euros et quatre-vingts centimes d'euro (EUR 95.151,80) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent dix-huit mille quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes d'euro (EUR 318.094,50), représenté par trois millions cent quatre-vingt mille neuf cent quarante-cinq (3.180.945) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, à quatre cent treize mille deux cent quarante-cinq euros et trente centimes d'euro (EUR 413,246.30), par la voie de l'émission de neuf cent cinquante et un mille cinq cent dix-huit (951.518) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, et conférant des droits et obligations identiques à ceux des parts sociales existantes.

Deuxième résolution Souscription - Libération

L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux neuf cent cinquante et un mille cinq cent dix-huit] (951.518) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune et de les libérer intégralement par voie d'un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé 2 d'un montant s'élevant à dix millions trois cent vingt-deux mille soixante-dix euros (EUR 10.322.070,-) (la Créance).

Affectation

La valeur de l'apport de la Créance d'un montant total s'élevant à dix millions trois cent vingt-deux mille soixante-dix euros (EUR 10.322.070,-) sera affectée comme suit:

- un montant de quatre-vingts quinze mille cent cinquante et un euros et quatre-vingts centimes d'euro (EUR 95.151,80) au compte nominal de capital social de la Société; et

- le solde restant d'un montant de dix millions deux cents vingt-six mille neuf cent dix-huit euros et vingt centimes d'euro (EUR 10.226.918,20) au compte de prime d'émission de la Société.

Les Associés décident d'approuver la souscription et l'affectation décrites ci-dessus et d'enregistrer, à la suite de l'augmentation de capital, la participation dans le capital de la Société, de la manière suivante:

Associé 1	205.047 parts sociales
Associé 2	<u>3.927.416 parts sociales</u>
Total:	4.132.463 parts sociales

Estimation

La valeur de la Créance est attestée au moyen d'un certificat d'évaluation émis par la gérance de l'Associé 2 et reconnu et approuvé par la gérance de la Société et de l'Associé 1, attestant que:

«1. l'Associé 2 est le propriétaire et le bénéficiaire économique de la Créance;

2. l'Associé 2 est le seul ayant droit de la Créance et est autorisé à l'aliéner;

3. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;

4. il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;

5. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;

6. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à dix millions trois cent vingt-deux mille soixante-dix euros (EUR 10.322.070), et depuis cette évaluation, aucun changement important n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;

7. toutes les autorisations sociales, règlementaires ou autres aux fins de l'exécution, la livraison et l'accomplissement de l'apport de la Créance à la Société, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé 2, seront obtenues de la manière permise par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé 1 est immatriculée; et

8. toutes les formalités à l'effet de transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé 2 et, dès l'apport de la Créance par l'Associé 2 à la Société, la Société deviendra le propriétaire de la Créance en pleine propriété.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé 1 et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent treize mille deux cent quarante-cinq euros et trente centimes d'euro (EUR 413.246,30), représenté par quatre millions cent trente-deux mille quatre cent soixante-treize (4.132.463) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de HRT Luxembourg, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à haute voix, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC/2015/775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015034586/240.

(150038474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

Citrus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.028.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 12 février 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme CITRUS S.A., avec siège social à L-2220 LUXEMBOURG, 560A rue de Neudorf, siège dénoncé le 16 janvier 2007.

Les frais ont été mis à charge du Trésor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Benjamin MARTHOZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2015034941/16.

(150039273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2015.

Maasvest, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.598.

Monsieur François GEORGES a fait part au Conseil d'Administration de sa décision de renoncer au mandat d'Administrateur qui lui avait été confié au sein de la société, avec effet au 21 novembre 2014.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2015034574/13.

(150037689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.

HFS Discover Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 193.042.

Rectificatif du dépôt L140231187 déposé le 24/12/2014

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Joachim Cour, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, who acted as proxyholder of HFS DISCOVER FUND LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands (the "Company") at the transfer deed of the company HFS DISCOVER FUND SICAV-SIF, held before the undersigned notary on 1 December 2014, acting by virtue of the power given on 28 November 2014 pursuant to resolutions (the "Resolutions") adopted on 27 November 2014 during an extraordinary general meeting of the ordinary shareholders of HFS DISCOVER FUND LIMITED, registered in Luxembourg A.C., on 5 December 2014, Relation LAC/2014/58235, not yet deposited with the Trade and Company Register in Luxembourg, and not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Deed").

The appearing party declared and requested the notary to record that a clerical error occurred in the first sentence of Article 10 of the Deed with regard to the date of the annual general meeting of shareholders which at present states that the annual general meeting of shareholders shall be held on the 26th day of May in Luxembourg at 11am whereas the annual general meeting of shareholders should be held on the 26th day of November in Luxembourg at 11am.

Consequently, the first sentence of Article 10 shall be amended as follows:

" Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 26th day of November in Luxembourg at 11am (Luxembourg time) and for the first time in Luxembourg in 2015."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the undersigned, the present original deed.

Signé: J. COUR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63792. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2015.

Référence de publication: 2015034493/39.

(150038473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2015.